

Marseille, le 2 février 2016

PDG- 2016-32

Le Président-Directeur Général

Madame Chantal BERTHELOT,
Députée de Guyane
Monsieur Antoine KARAM,
Sénateur de Guyane

Madame la Députée,
Monsieur le Sénateur,

Je fais suite à votre courrier du 29 janvier en réaction au recours déposé par la Fondation France Libertés au dépôt de brevet par des chercheurs de l'IRD de la molécule « SkE ».

Comme vous le savez, les communautés locales sont pour l'IRD des partenaires à part entière. Des chercheurs de l'IRD, partout dans le monde et notamment en Guyane, ont travaillé avec des communautés locales pour sauvegarder la mémoire des savoirs traditionnels, ou encourager la consolidation d'une pharmacopée nationale.

Comme vous le rappelez dans votre courrier, et je vous en remercie vivement, les travaux épidémiologiques sont essentiels dans un contexte de fortes résistances aux traitements classiques contre le paludisme. Ceux des chercheurs de l'IRD ont abouti, après isolement d'une molécule active, au dépôt ce brevet, qui visait simplement à faciliter la mise au point d'un médicament efficace.

Nous allons répondre, dans le cadre strict des procédures de l'Office Européen des Brevets (OEB) au recours déposé par France Libertés, fondation avec laquelle nous avons par ailleurs engagé un dialogue ouvert, et que je souhaite constructif.

Toutefois, dans ce cas précis, si l'avancée des travaux qui ont conduit à ce dépôt de brevet a bien fait l'objet de nombreuses interventions scientifiques et publiques en Guyane, et d'échanges préalables avec les communautés locales, il apparaît effectivement que les plus hautes autorités locales guyanaises n'ont pas été informées officiellement du dépôt de ce brevet en 2009, ce que je regrette.

Dans l'hypothèse où ce brevet donnerait lieu à exploitation dans le cadre d'un partenariat public/privé, l'IRD prendrait évidemment soin, d'une part, de garantir l'accès le plus large aux médicaments qui en serait issu, d'autre part, dans la suite des dispositions de la loi sur la biodiversité qui vient d'être votée au Sénat à mettre en œuvre les droits de partage des retombées avec les représentants des populations concernées.

Pour aller plus loin, je souhaite que, dans le cadre législatif qui sera bientôt posé, la démarche scientifique de l'IRD soit exemplaire sur ces questions dans les territoires où il est présent et avec les communautés avec lesquels il est en contact. Je suis à votre disposition pour que le partenariat entre les acteurs guyanais et l'IRD, en matière de préservation de la biodiversité, puisse jouer un rôle pilote dans la mise en œuvre des dispositions nouvelles.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Paul MOATTI
Président-Directeur général